

URBANISME

Permis de construire accordés :

HIVERT Kévin – 23 rue du Bâtiment – changement de toutes les ouvertures – création d'une terrasse sur pilotis.

GAEC LUCIA ROUSSELIN – Cosquéric – construction d'une fosse de stockage des effluents d'élevage

LE METAYER Philippe – 4 rue de Kerguillemet – Construction d'une maison individuelle

Déclarations préalables déposées :

CHAUVET Sabrina et VOLANTIN Audrey : 18 rue du Bâtiment – remplacement d'une fenêtre par une porte fenêtre.

GUEGUEN Patrick – 9 rue de Kerguillemet – remplacement portes et fenêtres en bois par PVC et pose d'ardoises sur cache moineaux.

Déclarations préalables acceptées :

OUTERRYCK Gilles – 2 place de la mairie – construction d'un ca port en bois non couvert

HABITAT ENR – 24 rue du Bâtiment – installation d'un système photovoltaïque sur une toiture

ETAT CIVIL

NAISSANCE :

Le 10 janvier : ONNO Sigurd – Le Bréguéro

DECES :

Le 28 novembre : Mme Yolande MAHE – Kanveze

Le 17 janvier : Mme Laurencienne OGRE - 9 rue de Kernaliguen

CALENDRIER DES FETES

Samedi 2 Février : Repas Raclette, à l'espace de l'Evel organisé par l'ERS Remungol.

Vendredi 8 Février : Collecte de sang, Naizin.

Samedi 9 Février : Vernissage de l'exposition de la famille Jouchet à 11h à la médiathèque de Remungol

Samedi 16 Février : Concours de belotte, à 20h, ouverture des portes à 19h à l'espace de l'Evel, organisé par l'école publique de Remungol.

Mercredi 27 Février : Repas crêpes à 11h45, suivi à 14 h des jeux habituels organisés par l'amicale des retraités de l'Evel à la cantine

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

En raison de la nouvelle réforme, vous pouvez vous inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 31 mars 2019** pour pouvoir voter aux élections européennes. Ces élections se dérouleront **le 26 mai 2019**.

Pour procéder à votre inscription, vous pouvez soit vous présenter à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile, soit vous inscrire directement sur internet en allant sur service-public.fr

MEDIATHEQUE

Exposition de la famille Jouchet,
du Mardi 5 Février au Samedi 30 Mars !

Trois lieux, trois styles, une famille, venez découvrir sculptures, peintures et dessins dans les médiathèques d'Evellys.

Le vernissage aura lieu **le samedi 9 Février à partir de 11h** à la médiathèque de Remungol.

JUMELAGE

Un groupe de 30 jeunes de Bermaringen séjourneront à Evellys **du 28 juillet au 5 Août**.

Pendant leur séjour les adolescents évellysois pourront participer aux activités.

Pour en parler nous vous proposons de nous retrouver **le vendredi 08 février à 20 h 00** à la salle de la mairie de Moustoir Remungol

Faites le savoir a toutes les familles autour de vous qui sont intéressées pour recevoir et participer !

JOURNEES DES HELLEBORES

Nouvelle saison d'animations aux Jardins d'Ewen avec la découverte des floraisons hivernales et notamment les Helleborus (les fameuses roses de Noël), dont la collection aux Jardins d'Ewen commence à être importante. Venez découvrir ses incroyables fleurs aux couleurs (blanc, rose, pourpre, et même presque noir...) et formes exceptionnelles (simple, double, à fleur de pivoine...).

Et cette année, les Hellebores seront bien en fleurs aux jardins et surtout elles seront bien présentes et fleuries pour celles qui sont à la vente, contrairement à 2018 !

Mais également les Daphnes et sa formidable floraison au parfum enivrant, mais aussi les Hamamelis avec ses fleurs allant du jaune au pourpre en passant par l'orange et au parfum subtil, n'auront plus de secrets pour vous.

L'association organisatrice vous propose des visites guidées des Jardins durant ces deux journées exceptionnelles pour découvrir toutes ses floraisons hivernales peu ou mal connues.

Une vente de végétaux à floraisons hivernales est aussi proposée avec le plus grand choix de variétés d'Hellebores (+ de 95) de tout le grand-ouest ! Boutique et buvette.

Informations :

Ouvert samedi et dimanche de 14h à 18h.

Visite guidée à 15h ou visite libre.

Tarifs : 5.00€ +18ans/3.50€ réduit/gratuit -12 ans

Renseignements et réservation (conseillée) au : 02 97 60 99 28 ou par mél : lesjardinsdewen@orange.fr



MA COMMUNE PROPRE

Chaque habitant de la commune doit participer à l'effort collectif d'entretien en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental. L'objectif est aussi de permettre à la commune de se concentrer sur le désherbage naturel qui demande beaucoup de temps et d'attention.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'usage des produits phytosanitaires est totalement interdit !

De même, il ne faut pas que la végétation privée encombre les trottoirs publics, nous rappelons également que l'abandon d'encombrants est strictement interdit, et que les déjections des chiens sont trop souvent constatées dans les espaces verts et les trottoirs, n'oubliez pas de vous munir d'un sac pour ramasser ses crottes

COULEES DE BOUES SUR LA VOIRIE COMMUNALE

La commune d'Evellys a subi de gros orages en mai juin de l'année 2018 ainsi que de fortes pluies en décembre de cette même année.

Les riverains et usagers des routes communales ont pu constater des coulées de boues provenant de parcelles agricoles attenantes sur différents secteurs.

Bien que particulièrement intenses, ces épisodes pluvieux ne sont pas exceptionnels et chaque année, des coulées de boues sont constatées sur la commune d'Evellys ou les communes voisines.

Le Syndicat de la vallée du Blavet auquel adhère la commune via Centre Morbihan Communauté est compétent en matière d'érosion dans les parcelles de par ses différentes missions :

- Aménagements bocagers (talus, haies) dans les parcelles agricoles via le programme Breizh Bocage porté depuis 10 ans.
- Actions agricoles : formations, accompagnement vers un changement de pratiques (type de cultures, modification du travail du sol pour limiter l'érosion...)

Afin d'inciter les agriculteurs ayant eu des coulées de boues sur leurs parcelles à aménager celles-ci et/ou changer leurs pratiques, la commune d'Evellys a délibéré afin de mettre en place un arrêté sur tout son territoire. Celui-ci a été mis en place et stipule qu'en cas de refus de l'agriculteur des solutions envisagées à l'issue d'une discussion concertée (ou en cas de refus de discussion), le nettoyage de la voirie et/ou le curage des fossés pourra lui être facturé si une coulée de boue devait se reproduire.

La volonté communale est d'aller vers une solution qui sera la meilleure pour tout le monde : éviter la perte des sols pour l'agriculteur et les problèmes de sécurité routière pour la commune tout en allant vers l'amélioration de la qualité de l'eau !

Si vous souhaitez faire passer vos informations sur la commune :
Contactez la médiathèque au 0297609637 ou mediatheque-remungol@orange.fr